



À tous les membres de l'ACCHF

Cette année, votre conseil d'administration a décidé de procéder à une élection partielle des membres du conseil d'administration tel que le stipulent les règles régissant l'organisme sans but lucratif. Ce sera la première fois en cinq ans que nous procédons de la sorte pour choisir notre CA.

Dans un premier temps, il est prévu que trois des sept membres démissionneront. Il s'agit de Claude-André Léveillé, Guy Langlais et Gérald Le Gal. L'an prochain, en 2011, les 4 membres restants, soit Renaud Longrée, Carole Raison, Marc Laverlochère et Marie-France Gévry démissionneront à leur tour. Ces élections partielles d'une année à l'autre assureront une continuité au sein du CA.

Ces élections sont pour des **postes** au sein du CA et non pour des **positions** telles que président, vice-président ou secrétaire. Après les élections, le CA se réunira pour choisir parmi ses membres les personnes qui occuperont ces positions.

Les mises en candidature se feront de la façon suivante : un membre en règle nomme un candidat; cette nomination doit être appuyée par un 2^{ème} membre en règle. Le tout est envoyé à Véronique Beauchemin à l'adresse suivante : veronique.beauchemin@biopterre.com. Un membre de l'Association peut nommer autant de personnes qu'il le désire pourvu que la nomination soit appuyée d'un autre membre. Les nominations seront acceptées jusqu'à la tenue de l'AGA. Je note aussi que les membres démissionnant, Claude-André, Guy et Gérald, peuvent être renommés aux postes vacants.

L'élection aura lieu lors de l'AGA du 27 novembre 2010 à Mont-Laurier, dans les Laurentides. Les membres absents pourront voter par procuration en faisant parvenir leur vote par courriel à Véronique Beauchemin. L'élection sera menée et supervisée par Véronique et deux membres de l'assemblée présente. Lors de l'élection, on demandera aux membres nommés d'accepter ou de refuser la nomination. Si le membre ne peut pas être présent, il pourra accepter ou refuser par procuration écrite.

Votre conseil d'administration croit que cette mesure incitera plusieurs membres à s'intéresser davantage au travail de l'ACCHF. Le CA a l'habitude de se rencontrer deux fois l'an : une fois lors de l'AGA et une 2^{ème} fois au courant de l'hiver. Le reste du travail se fait par courriel, téléconférences ou par des comités spécifiques. Plusieurs beaux défis nous attendent et du nouveau sang au sein du CA ne peut que nous aider à les relever. Nous vous encourageons donc à en discuter et à nommer des membres dynamiques et enthousiastes pour combler ces postes vacants.